

Bruxelles, le 19 juin 2026
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2024/0017(COD)

9644/26
ADD 1 COR 1

CODEC 991
POLCOM 190
COMER 96
FDI 15
RELEX 705
DUAL USE 40
RECH 243
ENER 279
ENV 559

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif au filtrage des investissements étrangers dans l'Union et abrogeant le règlement (UE) 2019/452 (première lecture) - Adoption de l'acte législatif = Déclaration

Dans le document ST 9644/26 ADD 1, à la page 2, dernier paragraphe:

Le texte suivant: "Le Parlement européen prend acte de cet engagement et se déclare prêt à exercer pleinement son rôle de colégislateur et à examiner en temps utile toute proposition en la matière."

est remplacé par: "Le Parlement européen prend acte de cet engagement et se déclare prêt à exercer pleinement son rôle de colégislateur et à examiner en temps utile toute proposition en la matière¹."

¹ La présente déclaration a fait l'objet d'un accord dans le contexte de l'adoption du règlement (UE) 2026/XXXX du Parlement européen et du Conseil du [date] relatif au filtrage des investissements étrangers dans l'Union et abrogeant le règlement (UE) 2019/452 du Parlement européen et du Conseil (JO L ..., ELI ...).